

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du lundi **26 septembre 2023 à 16 h 30** au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M^{me} Vickie Paradis, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5

À 16 h 33, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 0

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o406.23 : RÉFECTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY 2E RANG;
4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o406.23-1 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o406.23 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 174 000 \$;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. AVIS DE CONVOCATION **RÉSOLUTION NO 332.23**

CONSIDÉRANT	les articles 152 à 158 du Code municipal du Québec;
CONSIDÉRANT QUE	la Directrice générale et greffière-trésorière déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal;
CONSIDÉRANT QUE	l'avis de convocation, qui a bel et bien été notifié, doit être mentionné au procès-verbal;

POUR CES RAISONS,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget déclare que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO 333.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard;
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
N°406.23-1 : MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°406.23 AFIN D'AUGMENTER
LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE
174 000 \$;

M. Jacques Gauthier, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n°406.23-1 modifiant le règlement n°406.23 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 174 000 \$;
- dépose le projet de règlement n°406.23-1 modifiant le règlement n°406.23 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 174 000 \$;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 16 h 53

M. Bernard St-Gelais
Maire

Mme Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière